HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Rapport d'évaluation

Licence professionnelle Droit et gestion des entreprises associatives

- Université Jean Moulin Lyon 3

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Pour le HCERES,[1]

Didier Houssin, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

[1] Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2014-2015

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Sciences économiques - Gestion

Établissement déposant : Université Jean Moulin Lyon 3

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La licence professionnelle (LP) *Management des organisations*, spécialité *Droit et gestion des entreprises associatives* a été ouverte pour la rentrée 2008/2009. Accessible après un Bac+2, ou en validation des acquis de l'expérience (VAE), les étudiants doivent justifier, lors du recrutement, d'un projet professionnel solide en lien avec le milieu associatif pour intégrer la formation. Seule formation de ce type au sein de l'Université Jean Moulin Lyon 3, elle forme les étudiants aux métiers de juristes, d'administratifs, de gestionnaires ou de manager, exerçant dans l'économie non-marchande, et plus particulièrement, dans le secteur associatif. Les compétences et connaissances visées en droit et en gestion, réparties en six unités d'enseignements (UE), permettent aux étudiants d'être polyvalents. Le cursus est dispensé en formation initiale ou continue, ou en contrat de professionnalisation. Une convention de partenariat est en en place avec le Mouvement Associatif depuis le 5 juillet 2013, pour une durée de trois ans.

Avis du comité d'experts

Les connaissances transmises sur un volume total d'enseignement de 420 heures, sont en cohérence avec les objectifs de la formation. Les six UE s'articulent de la manière suivante : une UE consacrée à la remise à niveau pour harmoniser le profil hétérogène des étudiants, quatre UE consacrées aux connaissances en gestion, droit des associations, management des associations, communication, et une UE à la professionnalisation (rédaction du mémoire de stage et réalisation du projet professionnel). 80 jours doivent être consacrés au stage, et selon le cursus choisi, l'étudiant doit aussi accorder du temps à son projet professionnel. La frontière presque invisible entre le stage, le projet et les rapports et/ou mémoire, soulèvent des questionnements organisationnels.

La convention de partenariat mise en place avec le Mouvement Associatif, acteur majeur dans le milieu socio-économique en région Rhône-Alpes, assoit le positionnement de la LP. Un autre partenariat avec le comité olympique départemental et sportif du Rhône est en cours de discussion. Il permettra certainement de mieux positionner la LP et de renforcer sa visibilité dans le milieu associatif. Aucun élément supplémentaire du dossier ne permet d'apprécier le positionnement de la formation dans son territoire, au niveau national ou international.

L'équipe pédagogique dirigée par une Maître de conférences (MCF) associée, réunit 23 personnes, dont 21 sont des intervenants professionnels. Un PRAG assure 57 heures de cours (soit près de 14 %), la MCF 31 heures, le solde des cours est dispensé par les professionnels. Les professionnels sont donc très impliqués, et même trop, car la formation perd largement de sa dimension universitaire. L'absence de données concernant leurs postes occupés, leur entreprise, leur implication dans le conseil de perfectionnement, le suivi des stages des étudiants, est fortement regrettable. L'implication d'autres intervenants extérieurs, associations, tuteurs de stage n'y est pas mentionné. Hormis, une présence accrue de professionnels dans la dispense des cours, de leur présence au conseil de perfectionnement une fois par an (qui ressemble fortement à un conseil pédagogique), de la volonté certaine de la MCF à suivre les étudiants en difficulté par le biais de la chargée de scolarité, il est très difficile d'apprécier le pilotage de la formation. Enfin, on constate une absence d'acteurs de la recherche. L'intégration d'enseignants-chercheurs dans une nouvelle maquette pédagogique pourrait certainement faire évoluer ce point.

Les effectifs sont assez stables depuis 2008/2009 (de 18 à 22 étudiants en moyenne), pour atteindre 31 étudiants pour la promotion 2013/2014. Les étudiants proviennent pour une très grande majorité de formations extérieures à l'université, et ont tous des profils très différents : salariés d'entreprise souhaitant évoluer, étudiants en reprise d'études, étudiants en formation continue. La majorité des étudiants est inscrite en formation initiale (68 % pour la promotion 2013/2014). Il s'agit ensuite d'étudiants en reprise d'étude puis, en contrat de professionalisation (13 % pour la promotion 2013/2014). Les taux de réussite sont relativement satisfaisants avec une moyenne de 92 % de diplômés pour les promotions de 2009 à 2012, voire très satisfaisants pour la promotion 2012/2013 avec 100 % de réussite. L'enquête nationale à 30 mois des diplômés de 2009 et 2010 montre, avec de bons taux de répondants (85 %), que l'insertion est globalement insuffisante (60 %) du fait de nombreuses poursuites d'études, principalement imputables aux résultats de l'enquête sur les diplômés de 2009. Par ailleurs, il n'existe pas d'enquête du porteur permettant d'apprécier à plus court terme l'insertion professionnelle des diplômés.

Éléments spécifiques

Place de la recherche	La formation ne dispose pas d'autre enseignant-chercheur impliqué dans l'équipe pédagogique que le responsable de formation. Ce dernier point peut être une des raisons pour lesquelles, aucun temps n'est consacré à la recherche.
Place de la professionnalisation	Le contenu de la formation permet aux étudiants d'acquérir de réelles compétences professionnelles. L'implication des professionnels à travers leurs enseignements, leur participation aux jurys de fin d'année, au conseil de perfectionnement, au recrutement, est d'autant plus professionnalisante. De plus, le projet tuteuré permet de confronter les étudiants aux problématiques de la gestion d'une association.
Place des projets et stages	L'UE6 de professionnalisation regroupe les stages et le projet tuteuré qui ont une place centrale dans le dispositif pédagogique. En alternance, les étudiants suivent un rythme de deux jours à l'IUT et trois jours en entreprise, en formation initiale les étudiants doivent réaliser un stage de 80 jours ou de 560 heures. Ceux n'ayant pas de stage consacrent le temps libéré au projet tuteuré. Ils sont suivis individuellement par deux tuteurs : universitaire et professionnel. L'organisation semble correcte mais des données supplémentaires auraient été utiles concernant par exemple la nature du projet en contrepartie du stage effectué, la durée effective des stages.
Place de l'international	La part de l'enseignement en anglais est faible (20 heures), ce qui est assez révélateur de la non ouverture de la formation à l'international (pas de partenariat, ni de délocalisation). Les étudiants réalisant un service civique lors de leur stage, peuvent prétendre à une expérience à l'étranger.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	Accessible après un Bac+2, ou en VAE, le recrutement se fait par dossier. Après sélection des candidatures, les étudiants sont reçus en entretien de 15 min dans le but de motiver leur dossier. La durée de l'entretien peut paraître courte pour émettre un jugement. Le processus de recrutement correspond aux pratiques observées pour les LP mais le dossier ne précise pas quelles personnes réalisent les entretiens. Le dispositif de remise à niveau aide les étudiants à intégrer le mieux possible la formation. La responsable pédagogique veille au bon déroulement des cours, au suivi et à l'accompagnement individualisé des étudiants en difficulté. Le dispositif de suivi des étudiants est un point important de cette LP.
Modalités d'enseignement et place du numérique	Les enseignements sont répartis en UE, et s'effectuent soit en cours magistraux, soit en travaux dirigés (TD). Un dispositif de VAE est possible. Concernant l'accès aux étudiants avec profil particulier, aucune information n'est disponible dans le dossier. La place du numérique est très faible (20 heures de technologies de l'information et de la communication (TIC), et peut-être est-ce un point à creuser pour augmenter le nombre d'heures. Le dossier ne mentionne pas si une utilisation particulière du numérique est pratiquée.
Evaluation des étudiants	Les cours sont évalués en contrôle continu, le projet tuteuré est validé par un rapport écrit et une soutenance. Les stages sont quant à eux évalués par un mémoire professionnel, et une soutenance. Le jury est composé des tuteurs enseignants et professionnels, et d'un président de jury. Il n'est pas indiqué la composition du jury pour le projet tuteuré, ni si une session de rattrapage existe pour les étudiants n'ayant pas validés leurs UE.
Suivi de l'acquisition des compétences	Le dossier ne mentionne pas si un dispositif précis est mis en place pour le suivi des compétences. Un suivi existe bien pour les stages et le projet tuteuré sans plus de précisions. Les alertes pour mauvais résultats, peuvent être prises en compte comme un suivi, mais cela peut paraître « léger ». Aucun livret de suivi individualisé ne semble exister.
Suivi des diplômés	Une enquête à deux ans est disponible pour les diplômés de 2009 et 2010 mais on ne dispose pas d'enquête interne. L'assGed va cette année mettre en place un annuaire des anciens, qui est une réelle opportunité pour développer un suivi interne des diplômés complet, factuel et systématique.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Le conseil de perfectionnement, qui s'apparente plus à un conseil pédagogique, est composé de la responsable pédagogique et de l'ensemble des intervenants de la formation. Les explications montrent bien que ce dernier est un conseil pédagogique et non un conseil de perfectionnement. Ces conseils, ainsi que leurs contenus et leurs objectifs sont à retravailler. L'autoévaluation est confiée à l'AssGed et les résultats sont utilisés comme leviers d'amélioration de la formation. Une autre enquête est réalisée par la commission d'évaluation des formations. Enfin, l'autoévaluation du dossier a été faite par la formation elle-même, et a permis de mettre en avant de nombreux points manquants.

Synthèse de l'évaluation de la formation

Points forts :

- Un partenariat fort et conventionné avec le milieu associatif.
- La très forte implication des professionnels.
- Une formation attractive.

Points faibles :

- La trop forte dépendance pour les cours envers les professionnels et l'absence d'enseignants-chercheurs.
- Des poursuites d'études trop nombreuses pour l'enquête nationale et l'absence d'enquête du porteur en matière de suivi de l'insertion professionnelle des diplômés.
- L'absence de nombreuses informations permettant d'apprécier la qualité du dossier : pas de fiche du répertoire national des certifications (RNCP), pas d'annexe descriptive au diplôme (ADD), pas de dispositif formalisé d'autoévaluation.
- Le manque de pilotage de la formation.
- Pas de conseil de perfectionnement tel qu'il se doit, l'absence de participation d'intervenants extérieurs aux réflexions pédagogiques.
- L'absence d'un dispositif de suivi de compétences acquises.

Conclusions :

Le dossier présenté manque globalement de précision, de nombreuses informations sont manquantes, voire certaines parties sont non renseignées, ou des documents absents. Néanmoins, l'implication des professionnels dans la formation et les effectifs qui progressent laisse penser que la formation a vocation à exister. La concurrence faible pour ce type de formation, tend également à ce que la formation reste pérenne. Les compétences et connaissances acquises par les étudiants, répondent aux objectifs visés par la formation. La volonté de l'Université Jean Moulin Lyon 3 et ses nouvelles orientations stratégiques, sont un facteur positif pour la formation, et la responsable pédagogique doit pouvoir s'appuyer sur cette aide à l'avenir. Le manque de formalisation de certains éléments comme par exemple le suivi des étudiants, la mise en place d'enquêtes d'insertion internes, la création d'un vrai conseil de perfectionnement, sont des points essentiels à travailler.

Observations de l’établissement

UNIVERSITÉ LYON III
JEAN MOULIN

PRESIDENCE **Lyon le 06/05/2015**

IDENTIFICATION DE LA FORMATION : *Licence, Licence Professionnelle ou master suivi de l'intitulé de la Mention*	**Licence professionnelle** **Droit et Gestion des Entreprises Associatives**

COMMENTAIRES :

PAS DE COMMENTAIRE A FORMULER

Manufacture des Tabacs
6 cours Albert Thomas
BP 8242
69355 LYON CEDEX 08

Tél. +33 (0)4 78 78 78 78
Fax +33 (0)4 78 78 74 12
www.univ-lyon3.fr

UNIVERSITÉ DE LYON